

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 juin 2023

---

## ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 173

présenté par

Mme Alexandra Martin, M. Bazin, M. Kamardine, M. Pauget, M. Meyer Habib, M. Seitlinger, M. Dubois, M. Portier, M. Viry, Mme D'Intorni, Mme Anthoine, M. Boucard et Mme Corneloup

---

## ARTICLE PREMIER

### RAPPORT ANNEXÉ

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 71 par les mots :

« et sociaux ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement prévoit de faciliter le recrutement de personnes en situation de handicap.

Si l'objectif à atteindre est louable parce qu'il vise à faire advenir une société d'égalité réelle des chances, les raisons qui motivent un tel déploiement de moyens le sont moins.

En effet, le Gouvernement n'entend le recrutement de personnes en situation de handicap que sous le prisme des enjeux ministériels.

Un tel cynisme dans l'approche des ressources humaines en dit long sur l'attention qu'il porte au quotidien et à l'insertion dans l'emploi de nos concitoyens en situation de handicap.

Cet amendement vise donc à humaniser cet objectif en rappelant que le recrutement de personnes en situation de handicap poursuit avant tout des enjeux sociaux.